

# Règles aménagées -15ans Interdépartemental

2024-2025



**Âges** 2010-2011-2012  
(2013 sur dérogation)



**Temps d'exclusion**  
2 mn (les règles aménagées sont suspendues pour l'équipe en infériorité numérique)



**Nombre de joueur**  
6 joueurs de champ + 1 GB  
12 joueurs sur la FDME



**Engagement**  
Engagement du GB pour le 1er tiers-temps (sans coup de sifflet)  
Engagement au centre pour les 2ème et 3ème tiers-temps



## Jeu

Jeu sur grand terrain  
Changement attaquant / défenseur interdit y compris en infériorité numérique



**Gardien de But**  
En dehors de sa zone, le GB participe au jeu d'attaque ou de défense



**Temps** 3 x 18 mn pour un match sec  
2 x 18 mn pour un tournoi à 3

Mi-temps de 5 mn  
1 temps mort par équipe et par période



**Ballon**  
Féminin : T1  
Masculin : T2  
Le gonflage du ballon doit permettre sa préhension par les joueurs  
**PAS DE BALLONS SURGONFLES**



**Programmation**  
Programmation possible des rencontres en semaine  
En cas de report, le dispositif défensif sera celui en vigueur à la date où le match aura lieu  
Pas plus d'une rencontre par semaine

2024-2025



## Calendrier et dispositifs défensifs

(Quel que soit le dispositif défensif la défense individuelle stricte<sup>1</sup> est interdite)

Du 1 Sept.2024 au 23 Décembre 2024

### 1ère et 2nde Période

Défense étagée 1-5

Le joueurs avancé peut ponctuellement redescendre si le jeu de l'attaque l'impose

### 3ème Période

Libre

Du 24 Décembre 2024 au 30 Juin 2025

### 1ère et 2nde Période

0-6 Défense alignée

### 3ème Période

Libre

2023-2024



## Pour les équipes qui ne suivent pas ou ponctuellement les aménagements du jeu :

- 1er signalement : Prise de contact avec l'entraîneur pour échanger avec lui sur le match concerné et éventuellement consulter les images disponibles.
- 2nd signalement : Déplacement d'un technicien lors d'un entraînement pour éclaircir le vision des choses de l'entraîneur – possibilité de suivre une rencontre pour s'assurer de la véracité du signalement.
- 3ème signalement : la COC se réserve le droit de sanctionner l'équipe.

Le signalement du non-respect des aménagements du jeu ou tout autre problème pendant une rencontre pourra être annoté sur un formulaire en ligne qui sera effectif en début de saison et qui sera mis à disposition de tous les clubs.



**1 : Défense individuelle stricte : prise en charge et contrôle exclusifs d'un adversaire direct quels que soient ses déplacements et sa position sans prise en compte d'un ballon. Le défenseur doit au contraire rechercher systématiquement à prendre en compte son adversaire direct ET le ballon dans ses choix d'action**